



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 2.5

Numéro de la demande : 2021-6157
Demande : Nouvelle préparation commerciale (propriétés chimiques) –
Garantie, identification et proportion des produits de formulation,
et type de préparation
Produit : Fongicide Flint Extra
Numéro d'homologation : 34962
Principe actif (p.a.) : Trifloxystrobine
Numéro de document de l'ARLA : 3503577

But de la demande

Le but demande est d'homologuer une préparation commerciale, le fongicide Flint Extra, pour le contrôle ou la suppression de certaines maladies du raisin, des fruits à pépins, des asperges, de la betterave à sucre, des fruits à noyau, du céleri, du céleri chinois, des légumes-racines, des fraises, des arachides et des noisettes.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Le fongicide Flint Extra se présente sous forme de suspension contenant du prothioconazole à une concentration de 480 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,14 g/mL et un pH de 7,7 (dilution à 10 %). Les données chimiques requises pour le fongicide Flint Extra ont été fournies et examinées, et elles ont été jugées acceptables.

Évaluations sanitaires

Le fongicide Flint Extra a été considéré comme équivalent sur le plan toxicologique au produit précédent; par conséquent, aucune donnée toxicologique n'était requise. Le fongicide Flint Extra est considéré comme présentant une faible toxicité aiguë après une exposition par voies orale et cutanée et par inhalation. Il est considéré comme non irritant pour les yeux et minimalement irritant pour la peau, et n'est pas considéré comme un sensibilisant cutané.

Les utilisations du fongicide Flint Extra pour lutter contre divers champignons nuisibles sur les cultures étiquetées ne correspondent pas au profil d'emploi homologué de la trifloxystrobine, car la préparation commerciale est un nouveau type de formulation. Le produit est formulé sous forme de suspension concentrée, ce qui a nécessité une mise à jour de l'évaluation quantitative des risques pour les mélangeurs/chargeurs/applicateurs. Aucun risque sanitaire préoccupant n'a été relevé pour les mélangeurs, les chargeurs et les applicateurs, à condition que les travailleurs portent les équipements de protection individuelle recommandés et utilisent les mesures d'ingénierie recommandées. Une évaluation quantitative actualisée de

l'exposition des travailleurs après l'application a également été effectuée. Aucun risque sanitaire préoccupant n'a été trouvé pour les travailleurs après l'application, à condition qu'ils respectent les délais de sécurité recommandés. Aucun risque sanitaire préoccupant n'a été repéré pour l'exposition résidentielle après application. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est à prévoir si les instructions, les précautions et les directives figurant sur l'étiquette sont respectées.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de trifloxystrobine dans diverses cultures n'a été soumise ou n'était nécessaire pour appuyer l'homologation du fongicide Flint Extra. Aucune nouvelle donnée sur les résidus de trifloxystrobine dans diverses cultures n'a été soumise ou n'était nécessaire pour appuyer l'homologation du fongicide Flint Extra. En outre, les études de transformation des cultures traitées ont également été réévaluées afin de déterminer le potentiel de concentration des résidus de trifloxystrobine dans les produits transformés.

D'après cette évaluation, les résidus de trifloxystrobine ne devraient pas être supérieurs à ceux associés aux utilisations actuellement homologuées, et se situeront dans les limites maximales de résidus (LMR) établies. Par conséquent, l'exposition alimentaire à la trifloxystrobine ne devrait pas augmenter à la suite de l'homologation du fongicide Flint Extra et ne devrait pas présenter de risques préoccupants pour la santé d'un segment quelconque de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Le profil d'emploi homologué du fongicide Flint Extra est similaire à celui du produit précédent. Par conséquent, aucun risque supplémentaire n'est attendu de l'utilisation du fongicide Flint Extra.

L'étiquette du produit comprend toutes les mentions requises relatives aux précautions environnementales et au mode d'emploi, ainsi que les renseignements sur les zones tampons pour la pulvérisation, lesquels atténuent adéquatement les risques pour l'environnement.

Les risques découlant de l'utilisation du fongicide Flint Extra sont acceptables d'un point de vue environnemental, lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Les justifications et les résultats des essais d'efficacité menés aux États-Unis, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud entre 2004 et 2011 ont été présentés à l'appui des allégations d'utilisation figurant sur l'étiquette du fongicide Flint Extra. Dans l'ensemble, le fongicide Flint Extra s'est avéré comparable en termes d'efficacité lorsqu'il est appliqué par voie foliaire à la formulation granulaire mouillable homologuée, à des doses similaires dans les essais d'efficacité. Le fongicide Flint Extra, aux doses indiquées sur l'étiquette, a permis de lutter contre les maladies testées dans le cadre des essais d'efficacité. Les preuves à l'appui du site ont confirmé la valeur du fongicide Flint Extra contre les maladies des cultures étiquetées.

L'homologation du fongicide Flint Extra permettra aux producteurs canadiens de disposer d'un nouveau produit pour lutter contre ces maladies importantes touchant le canola et le soja.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer l'homologation du fongicide Flint Extra.

Références

Numéro de document de l'ARLA

Référence

3292111	2004, Product chemistry of GEM SC fungicide, DACO: 3,3.2,3.4.1
3292112	2003, Physical and chemical properties of Gem 500 SC (USF 2004 500 SC), DACO: 3.1,3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.14,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
3393776	2001, Brookfield Viscosity Method, DACO: 3.5 CBI
3393777	2002, Specific Gravity Determination of Aqueous Flowable Formulations, DACO: 3.5 CBI
3393778	2000, Determination of pH of Water, Flowables and Solids, DACO: 3.5 CBI
3393779	1998, Appearance, DACO: 3.5 CBI
3393785	2022, Bridging storage stability data from Trifloxystrobin SC 500 g/L to Trifloxystrobin SC 485 (485 g/L), DACO: 3.5.10 CBI
3393786	2002, A10610A Storage Stability and Shelf Life Statement (2 years 20C) in packaging made of HDPE, DACO: 3.5.10 CBI
3393787	2000, Bulk Odor, DACO: 3.5 CBI
3292124	2021, Value Assessment of CGA279202 485 SC Fungicide on Various Diseases in Multiple Crops, DACO: 10.1
3405534	2021, Compilation of Trial Reports, DACO: 10.2.3

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9